



Ce bulletin du Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs a été créé en janvier 1970. Il est distribué gratuitement à tous les membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture.

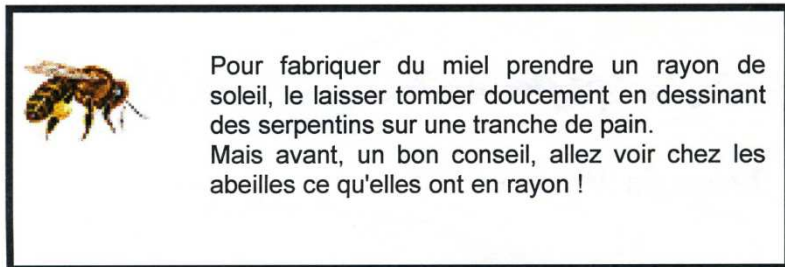
Son but est d'informer les membres ne pouvant pas participer aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.

Mais aussi de faire connaître notre section auprès du public et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la Belgique Apicole.



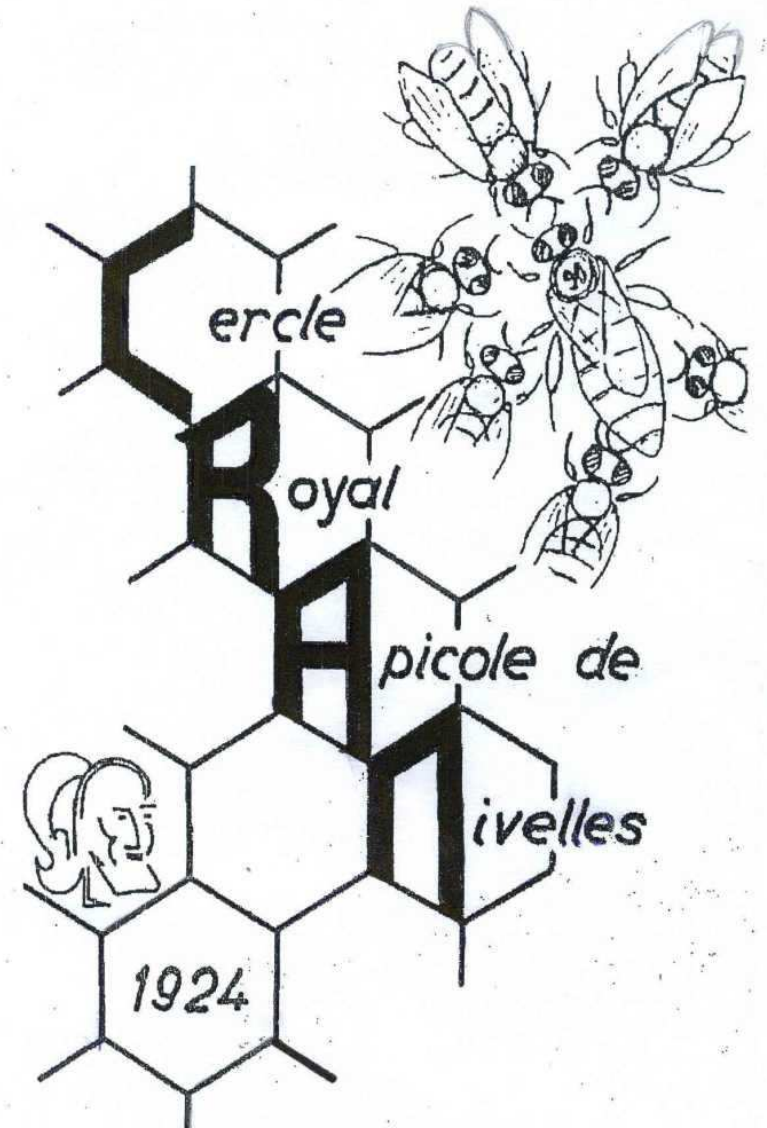
Nos réunions se font à Nivelles dans un local mis à notre disposition par « Le Canotier » sur la Grand' Place face à notre magnifique collégiale Sainte - Gertrude.

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »



Pour fabriquer du miel prendre un rayon de soleil, le laisser tomber doucement en dessinant des serpentins sur une tranche de pain. Mais avant, un bon conseil, allez voir chez les abeilles ce qu'elles ont en rayon !

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)



N°43 MARS 2016

"apiculturenivelles"

Dans la ruche

Guy Van Ael – Président

35, Rue du Gendarme, 1400 Monstreux 067 / 21 42 44 ou 0486 / 82 02 34

benedicte.tintinger@hotmail.com

Guy Fastenakels – Vice-Président

7, Rue du Petit Paradis, 1460 Virginal 0477 / 62 63 25

cathquyfaste@gmail.com

Jean-Marie Lecoq – Trésorier

253, Chaussée de Mont-St-Jean, 1410 Waterloo 02 / 387 05 85

jm.lecoq@skynet.be

Paul Wadeleux – Secrétaire

14, rue Clarisse, 1400 Nivelles 0496 / 55 24 98

paul.wadeleux@gmail.com

Christophe Manssens – Webmaster

Rue de l'Enfant, 50 à 1400 Nivelles 0474/ 67 67 02

manssens.christophe@gmail.com

Gérald Olivier – Webmaster gerald1420@gmail.com

Jean-François Charlier – Rédacteur

12, Avenue du Centenaire à 1400 Nivelles 0494 / 98 02 96

jeanfrancois.charlier@minfin.fed.be

Cotisations à verser au N° BE78 0001 0506 9386

Membres sympathisants : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la Belgique Apicole,

l'abonnement à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).



La Ruche

Edy RESIMONT
65, rue à dettes
6150 ANDERLUES

tél : 071/52.31.81

Magasin spécialisé en Apiculture

TOUT LE MATERIEL APICOLE ET DE MIELLERIE
LES PRODUITS DE LA RUCHE ET LEURS DERIVES

apilaruche@skynet.be

<http://laruche.skynetblogs.be>

DES APICULTEURS AU SERVICE DES APICULTEURS

Nouvel horaire: mardi, mercredi et vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H

Fermé les lundis & les jeudis. Les samedis de 9H à 12H00.

Il est toujours préférable de téléphoner au **071 / 52 31 81**

En cas d'accident

Veillez avertir au plus vite le secrétariat du Brabant Wallon

Véronique Gillyns Rue Champ Rodange, N°83 à 1410 Waterloo

GSM : 0494 / 15.31.95 Mail : veroniquegillyns@gmail.com

Dépêrissements 2016 enquête FAB

Nous proposons à nos membres apiculteurs qui le désirent de participer à l'enquête de la FAB sur le dépêrissement des colonies.

FR: <http://goo.gl/forms/1Xr4BcqCQu> (Noa SIMON et Eliane KEPPENS)

Vous avez surveillés et traités vos colonies durant ces derniers mois et vous les avez même nourries ou stimulées pour leur assurer bonne forme en ce début de la saison. Certains d'entre vous vont peut-être découvrir que certaines colonies n'ont pas survécu (abeilles mortes sur le plancher) ou ont dépêri (abeilles disparues).

Une étude développée en Wallonie en 2011-2012 a mis en évidence que la probabilité de pertes de colonies était plus importante dans des zones de cultures arables comme les céréales, le colza, les pommes de terre, betteraves, etc. (Simon-Delso et al. 2014).

L'étude européenne EPILOBEE réalisée entre 2012 et 2014 a révélé que les pertes hivernales en Belgique étaient en moyenne de 36% en 2012-2013 et de 23% en 2013-2014.

Ces résultats inquiétants plaçaient notre pays en tête de tous les pays participant à l'étude.



L'hiver dernier 2014-2015, la FAB-BBF a lancé un questionnaire afin d'étudier les pertes de colonies. Plus de quatre cents apiculteurs y ont participé, révélant 35% de pertes hivernales de colonies. La FAB-BBF a également financé quelques analyses multi-résidus d'échantillons (recherche de 350 molécules : insecticides, fongicides, herbicides, régulateurs de croissance etc). Les quatre échantillons de pain d'abeilles envoyés au CARI qui les centralisait ont été réexpédiés au laboratoire italien d'analyse des pesticides. Des quatre échantillons, un seul a présenté une contamination par le boscalid (8,2 ppb), fongicide systémique et persistant utilisé généralement en grandes cultures, ainsi qu'en culture de fruits et légumes en Belgique. Malheureusement, ces résultats d'analyses de pesticides ne permettent pas de comprendre les pertes enregistrées par les apiculteurs, même si la présence de boscalid dans des matrices apicoles est en quelque sorte une bonne indication de l'environnement des cultures arables. Cependant, ce manque de résultats peut provenir de l'échantillonnage trop tardif et d'une conservation à trop haute température des échantillons avant l'arrivée au CARI.

Et en 2016?

Comme l'année dernière et ce **avant le 1 avril 2016**, tous les apiculteurs belges sont invités à remplir un questionnaire en ligne, en français ou en néerlandais. Rempli en quelques minutes, il reprend l'état de vos ruches quel qu'il soit au sortir de l'hiver. Cette année, la FAB-BBF, le Konvib, l'université de Gand (Bee valley) et le CARI dépouilleront ensemble le questionnaire.

Le FAB-BBF dispose d'un budget d'analyse de résidus de pesticides pour une dizaine de cas de pertes au rucher bien documentés et avec des échantillons prélevés dès le constat et placés dans des récipients hermétiques identifiés (date d'échantillonnage, emplacement, nom et coordonnées de l'échantillonneur) et mis au congélateur, très rapidement et puis transférés au CARI sans rompre la chaîne du froid.

Amendement interdisant tous les pesticides néonicotinoïdes sur l'ensemble du territoire français à partir de janvier 2018

Les députés français ont adopté le 18 mars 2016 un amendement interdisant tous les pesticides néonicotinoïdes tueurs-d'abeilles sur l'ensemble du territoire français à partir de janvier 2018 !

Pour tous les défenseurs des abeilles, de l'environnement, et d'une agriculture propre et pérenne, c'est une victoire sans précédent : pour la première fois, les arguments ont été plus forts que ceux de l'agrochimie !

Et bien que le texte doit encore être voté au Sénat en deuxième lecture par des sénateurs qui sont majoritairement POUR les pesticides tueurs d'abeilles...

Bien que l'interdiction ait été repoussée en 2018 au lieu de janvier 2016 comme il avait été prévu initialement... et après les élections présidentielles, et que le risque soit bien réel désormais de voir les prochains politiques aux commandes botter l'interdiction en touche...

C'est tout de même une première étape décisive que nous venons de remporter.

Nos idées ont progressé de façon extraordinaire en quelques mois seulement... il a désormais été acté au Parlement, deux fois de suite, que les néonicotinoïdes sont des poisons et qu'ils doivent être interdits au plus vite dans l'intérêt de tous. Et les médias en parlent désormais comme s'il était normal de les interdire, alors que la plupart d'entre eux ne connaissaient même pas leur existence il y a encore un an...

La prochaine étape, c'est la validation de cette interdiction au Sénat français.

Et une fois l'interdiction entérinée en France, c'est au niveau européen que les efforts doivent se concentrer, pour débarrasser l'Union Européenne toute entière de ces substances qui mettent en péril les abeilles, l'agriculture et l'alimentation de toute la population.

Les néonicotinoïdes maintiennent les agriculteurs dans un état de dépendance extrême vis-à-vis de l'industrie agro chimique et empêchent la transition vers un nouveau modèle agricole respectueux de la nature, des agriculteurs et des pollinisateurs dont dépendent leurs productions.

Tant qu'ils ne seront pas interdits au niveau européen, on ne pourra pas changer de modèle agricole en France et en Europe.

La bataille va être serrée, car les lobbies qui défendent l'agrochimie sont nombreux et puissants à Bruxelles.

POLLINIS mars 2016

Le petit mot du rédacteur :

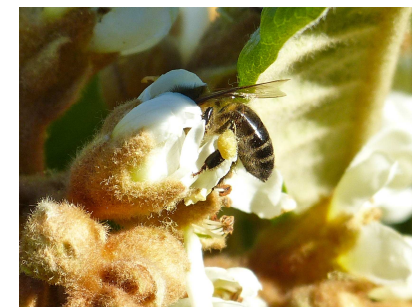
Je clôturais la rédaction de notre revue en ce mardi 22 mars, jour de deuil pour notre pays et notre peuple. J'adresse des condoléances aux familles des victimes, et j'espère que nous garderons tous "une ouverture d'esprit" même dans la douleur.

Revenons maintenant aux abeilles...

Je le dis chaque fois, mais une fois de plus, donc, les absents ont eu tort de ne pas participer au "débat-conférence" organisé fin février chez Daniel Charlet. On peut ne pas être d'accord avec l'animateur du débat Claudy Englebert, tenant de la race Buckfast à tout prix, avec insémination des reines et recherche de douceur ET de productivité. Il n'en demeure qu'au même titre que monsieur Guériat pour "la noire", il défend sa pratique en avançant des éléments pertinents.

La mission de notre Cercle n'est pas de prendre parti pour l'une ou l'autre race d'abeilles, encore moins pour l'un ou l'autre éleveur, mais à mon sens de promouvoir des contacts entre les "diverses écoles" de l'apiculture. Et ceci fut particulièrement mis à l'honneur avec la participation de plusieurs apiculteurs du Cercle de Genappe (URRW) parmi nous.

Ceci étant dit, ce fut instructif et positif. À chacun maintenant de faire son opinion.



Rucher-tampon

Apparemment, les colonies vont passer l'hiver. Nous ne savons pas où nous en serons dans quinze jours car cette fin mars est un peu problématique côté météo... mais l'abeille nous a prouvé ses multiples possibilités d'adaptation et il semble que notre province ne connaîtra pas l'hécatombe de certaines années passées. Quoi qu'il en soit, si certains ont eu des pertes, et pour autant qu'il répondent aux conditions d'octroi, ils peuvent contacter notre secrétaire Paul Wadeux pour connaître les modalités de réception d'une colonie.

ASBL Le grand mot est lâché. Au même titre que les écoles d'apiculture et les rucher-écoles qui devront se soumettre à des conditions exigeantes pour pouvoir continuer leur action avec notamment un passage obligé en ASBL, le comité s'est posé la question de l'opportunité de changer nos statuts. La réflexion est engagée et nous présenterons un projet normalement lors de l'AG. Nous nous inspirons d'un modèle du président de l'Union de Wallonie (UFAWB). À ce stade, il n'y a pas d'obligation officielle de changer notre statut, mais dans l'avenir, il le faudra obligatoirement pour profiter d'éventuels subside, aide ou action relevant des autorités. De plus, ça permettra de dégager de toutes responsabilités "civiles" les membres, et du comité, et du Cercle... Réflexion donc ouverte là aussi.

Redite importante: L'Union européenne va procéder à un recensement des ruches pour répartir les subsides européens alloués à nos représentants nationaux. La méthode qui sera employée **permettra de rester anonyme et ne sera en aucun point obligatoire. La méthode préconisée serait de se baser sur un pourcentage d'apiculteurs par Cercle et de procéder à une extrapolation du nombre de ruches par Cercle.** Rappelons que la Belgique est un des derniers pays européens où n'existe pas de recensement officiel du nombre de ruches.

Rappelons aussi la participation redemandée par la FAB au niveau du recensement des pertes de colonies (voir le lien plus loin dans la revue) à rentrer pour le 1er avril. C'est assez simplifié par rapport à l'an passé, mais si besoin, nous sommes là.

Salutations amicales, J-F.

"Pioché" chez l'Abeille du Hain, une petite liste bien colorée

Blanc	Juin – juillet	Sapin
Gris clair	Avril – mai	Tulipe
	Mars – mai	Narcisse
	Mars – avril	Saule
	Mai	Pommier
Gris-jaune	Juin – sept.	Boule de neige
	Mai – juin	Giroflée
	Juin – juillet	Bleuet
Vert-pâle	Avril – mai	Bruyère
	Mai – juin	Framboisier
Vert-clair	Juillet – août	Ronce
	Avril – mai	Groseillier rouge
Jaune-vert	Avril – mai	Groseillier à maquereau
	Mai	Erable
Ocre-jaune	Février – mars	Chêne
Jaune-or	Février – mars	Noisetier
	Mars – avril	Prairie
	Mars – avril	Fruits à noyaux
	Juillet	Asperge
Orange	Avril – mai	Verge d'or
	Mars – avril	Lierre
	Mars – avril	Crocus
	Avril – mai	Pas d'âne
Jaune-brun	Mai	Poirier
	Février – mars	Genêt
	Mai	Aulne (vergne)
Rouge-brun	Mai – sept.	Fraisier
	Février – mars	Coucou blanc
Rouge-foncé	Mai	Pérce-neige
	Février – mars	Bouleau
	Mars – avril	Peuplier
Bleu-rouge	Mai – juin	Marronnier
	Juin – octobre	Réséda
	Juin – août	Pavot

Parmi "les aliments impérissables": le MIEL

Le miel peut se garder toute la vie!
Il est sans aucun danger, même des dizaines d'années après l'avoir ouvert.

Le miel peut changer de couleur ou se cristalliser au fil du temps mais ça ne le rend pas mauvais pour autant.

Pour qu'il conserve toute sa saveur, conservez le miel dans un endroit frais et dans un récipient bien fermé. Si le miel se cristallise, placez simplement le pot ouvert dans de l'eau chaude.

Conférences de nos « Cercles partenaires »

Cercle de Wavre SRAWE

Lieu : Chez Michel Fraiteur, rue de Basse-Biez, 32 à Grez-Doiceau sauf exception

Toutes les informations concernant la SRAWE se trouvent sur <http://www.srawe.be>

Musée du Miel et de l'Abeille (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, 12 Lobbes B-6540 <http://abeilleetnature.be>
Les derniers dimanches du mois sauf si week-end festif, la date est alors déplacée.

Cours de l'école d'apiculture de Lobbes voir le site ou contacter Daniel Isorez 0489 / 64.84.57

- 27/03/2016 **Multiplication & remérage, pratique devenue nécessaire** J.Pepinster
- 24/04/2016 **Étonnante Abeille** par H. Poiret
- 29/05/2016 **Les phéromones** par A. Stanard
- 25/09/2016 **L'apiculture du futur** par Agnès Fayet
- 23/10/2016 **Organisation d'un jardin apicole** par Jacques Leclerc
- 27/11/2016 **Hygiène en apiculture** par Daniel Isorez

Section « L'abeille du Centre »

(Salle Valère Motte Rue de Jolimont La Hestre à 250m de l'entrée du parc de Mariemont de 15 à 17H) Infos : Carlo Mutti 0498/23.23.11. Tous les 3èmes vendredis du mois (Sauf 2ème vendredi en avril 2015).

<https://www.dropbox.com/s/eyelpcrhi8m2aw9/Revue%20mars%202015.pdf?dl=0>

Conférences et cours de l'Abeille du Hain

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine B-1440. **Agnès Beulens** 02/366.03.30)

LES COURS (cycle de 2 ans)

16/04/2016 de 14h à 17h Travaux pratiques de saison -TP - Groupe A par V. Gillyns
16/04/2016 de 14h à 17h Travaux pratiques de saison -TP - Groupe B par J. Vermeylen

30/04/2016 de 14h à 17h Les maladies des abeilles et hygiène par Dr. Michel Bierna
14/05/2016 de 14h à 17h L'essaimage naturel par Myriam.Duckers

28/05/2016 de 14h à 18h La récolte - théorie & TP (Agnès Beulens & J. Vermeylen)
11/06/2015 de 14h à 17h Botanique apicole par A. Beulens
25/06/2016 de 14h à 18h Tests de connaissances avec tous les professeurs.

Leurs conférences : Même adresse les 3èmes vendredis du mois à 20h00.

15/04 : L'essaimage, M. Duckers. Myriam nous rappellera tout sur l'essaimage sous forme de reportage photos.

20/05 : Démonstration de la fabrication d'un piège à essaim par M. Gilson
-> possibilité d'achat et de commande.

14/10 : Récolte de pollen en pelotes et présentation de la machine à extraire le pain d'abeilles par Guy Seressia qui nous montrera notamment le fonctionnement du piège à pollen algérien

18/11 : Le Miel dans la cuisine, M. Bierna

AG AFAWB le dimanche 17 avril à Temploux
Congrès sur l'apiculture le mardi 17 mai à Tournai

sites web à visiter

Lien vers une très courte émission de France Culture, du 18 février. Il s'agit d'une lecture du texte "Mémoire des animaux" d' Olivier Rohe, où il est question d'une réflexion sur les animaux, particulier sur les abeilles.

<http://www.franceculture.fr/emissions/fictions-la-vie-moderne/le-parlement-sensible-410-memoire-des-animaux-de-oliver-rohe#>

Site de l'Union des Fédérations des Apiculteurs de Wallonie et Bruxelles UFAWB

<http://www.apiculture-wallonie.be/>

Site toujours intéressant en région bruxelloise

<http://www.apisbruocsella.be/>

Pour compléter vos informations apicoles, il est toujours possible de consulter le site du Cari <http://www.cari.be/>

AG du CARI le 20 mars 2016 Auditoire Carnoy B059

14h00 les nanocides Agnès Fayet

15h30 AG rapport d'activité, bilan, programme 2016, budget, élections...

On peut aussi s'inscrire gratuitement à la newsletter <http://butine.info/>



Et aussi... il existe un réseau de balances qui sont placées sous une série de ruches de production en Wallonie et à Bruxelles. Elles envoient toutes les deux heures des informations (poids, humidité et température). Il suffit de se rendre sur le site du Cari/Services/Balances. Les infos complètes vous ont été transmises dans la dernière publication "ActuApi".

Un "p'tit truc" récolté chez l'Abeille du Hain, en prévision de l'été (espéré :)

Et si on vous disait qu'il existe un moyen tout simple de se débarrasser naturellement des mouches et des moustiques, sans produits chimiques et surtout sans se ruiner ?

un citron, une quinzaine de clous de girofle et une petite coupelle

1. Prenez un citron vert, coupez-le en 2. (ça marche aussi avec une orange...)
2. Plantez-y quelques clous de girofle, et placez le tout au centre de la maison.

Et c'est tout ! L'odeur de ces deux plantes combinées (agrume et clou de girofle) est un répulsif naturel, incroyablement efficace contre les petits insectes ailés !

Placez un demi-citron dans chaque pièce, et vous n'aurez plus aucun souci.

Si la pulpe devient un peu marron-brun, c'est normal : c'est justement que ça marche.

Il faut juste penser à remplacer les citrons au bout de 2 à 3 semaines.

Pour le coup, cela sent plutôt bon, par contre les mouches et les moustiques n'apprécient pas du tout. En fait, ils détestent tellement cette odeur qu'ils quittent instantanément les lieux.

Voilà qui devrait vous permettre de retrouver des nuits tranquilles !

A garder en archive afin de mettre en application pour la saison 2016.

Cycle des conférences du Cercle apicole de Nivelles saison 2016

Local « Le Canotier » Grand'Place à Nivelles. Contacts: Paul Wadeux 0496/55.24.98

Une date à déjà retenir: le lundi 16 mai 2016 aura lieu la "Foire Agricole" de Nivelles. Il va de soi que le Cercle Royal Apicole de Nivelles y participera comme il le fait avec succès depuis de très nombreuses années pour présenter l'Abeille et l'apiculture à la population.

Nous espérons comme chaque fois avoir l'aide ponctuelle (qui devient parfois récurrente :) de certains d'entre vous. Merci d'avance aux bonnes volontés qui peuvent se renseigner auprès des membres de notre comité.

Ensuite, ou "précédemment" suivant les disponibilités, la météo et l'état des colonies, au printemps donc, nous avons un projet de conférence- pratique sur le thème des divisions de colonies. Les informations pratiques vous parviendront lorsque l'organisation pratique aura été

La vie du Cercle N'oublions jamais de consulter «[apiculturenivelles](#)»

Petite annonce

3 RUCHES LANGSTROTH à vendre, 30 € pièce

Ces ruches se composent d'un corps, un fond grillagé, un couvre cadres partiellement vitré, un toit en tôle de zinc.

A enlever un soir à 1470 Bousval.

Thierry DULAIT Mon site: <http://users.belgacom.net/mieli-mielo>

Rue Ferme Bordeaux, 12 à 1470 Bousval 0478 42 81 70

Fabrication de plateaux chasse-abeilles à 25€ pièce

SVP commander par mail à charlet.deville@gmail.com

Site Web & BLOG « [apiculturenivelles](#) »

Nous attendons de nos membres qu'ils nous fassent partager ou profiter de leurs expériences. Vous rencontrez un souci inhabituel, un succès hors du commun, ou que vous visitez un site web ou un lieu apicole, merci de nous le signaler.

Annnonce - Recherche: le réseau "La Ruche qui dit oui" recherche un producteur de miel de qualité pas trop loin de Nivelles intéressé de proposer et vendre ses produits à travers le réseau. Les ventes se font online, c'est le producteur qui décide le prix et la quantité (minimum ou maximum) pour chaque vente. La Livraison est organisée une fois par semaine, le jeudi soir de 18 à 19.30 à Baulers. Pendant la distribution les producteurs ont l'occasion de rencontrer les consommateurs, répondre aux questions et promouvoir les produits pour les ventes suivantes.

Si vous êtes intéressé, pour répondre à vos questions et vous expliquer plus en détail le projet, veuillez contacter Lucrezia Dibattista La Ruche qui dit oui - Nivelles 0470576346

<https://laruchequiditoui.fr/fr/assemblees/1745>

Le colorant caramel, largement utilisé dans l'industrie agroalimentaire (sodas, sauces, glaces...), serait toxique, surtout pour les enfants.

L'alerte donnée par l'Institut scientifique de Santé publique (ISP) ne concerne pas le caramel fait maison, à base d'eau et de sucre, mais le colorant alimentaire, le plus répandu et le plus utilisé au monde. Il adoucit ou colore bières, colas et sauces (soja), relève le parfum des glaces,....

Le hic, c'est qu'à l'eau et au sucre, l'industrie agroalimentaire ajoute quelques gouttes d'ammoniac ou une bonne pincée de sulfites, parfois même les deux. Histoire d'améliorer la couleur ambrée, de rehausser le goût de grillé du caramel qui plaît tant aux consommateurs.

Avec ammoniac ou sulfites

La dénomination «colorant caramel» recouvre quatre classes de colorants alimentaires identifiés: E150a (caramel naturel), E150b (caramel avec ammoniac), E150c (avec sulfites) et E150d (avec ammoniac et sulfites). «L'ajout de ces substances chimiques qui permettent d'accélérer le processus de caramélisation entraîne l'apparition, sous l'effet de la chaleur, de produits néoformés qui peuvent être nocifs pour la santé», explique Séverine Goscinny, chercheuse au service Sécurité du consommateur à l'ISP.

«Nous avons analysé 28 produits de consommation courante, affichant la présence de caramel dans la liste des ingrédients. Pour chacun d'eux, nous avons pu déterminer les concentrations de quatre substances néoformées pouvant être toxiques. Il s'agit du THI, un immunosuppresseur qui empêche les réactions immunitaires de l'organisme de fonctionner correctement. Des 2-MEI et 4-MEI, potentiellement cancérigènes et du 5-HMF, substance à haut potentiel toxicologique»

La concentration de ces substances néoformées est connue, l'Agence européenne de la sécurité alimentaire (EFSA) recommande d'ailleurs aux fabricants de maintenir leurs concentrations «à des niveaux aussi bas que possible».

«On connaissait leur concentration au niveau de la production du caramel mais il n'y avait pas de contrôles ultérieurs au niveau des produits finis. C'est important parce que l'on ne consomme pas la même quantité de sodas, de bonbons ou de vinaigre balsamique».

Étiquetage trompeur

Grands consommateurs de sodas et autres produits transformés, les enfants sont particulièrement exposés à ces substances. Séverine Goscinny invite les parents à lire attentivement la liste des ingrédients présents dans les produits qui font office de collation, de goûter,...

« On évite les produits contenant du E150b, du E150c ou du E150d. Si on mentionne la présence de E150a, il n'y a aucun problème. Par contre, il faut se méfier de la mention " caramel " qui peut désigner une ou deux des trois substances toxiques comme ça a été le cas pour les 28 produits que l'ISP a analysés. En cas de doute, mieux vaut s'abstenir. C'est aussi une façon de mettre la pression sur les industriels pour qu'ils fabriquent du caramel moins toxique. C'est tout à fait possible technologiquement puisque Coca-Cola l'a fait. En Californie, la limite supérieure autorisée dans les boissons est plus basse qu'en Europe».

Les mesures agro-environnementales ont 20 ans. Grâce à la collaboration des agriculteurs, elles permettent d'enrichir la biodiversité des campagnes.

1. Les haies Depuis 1995, plus de 12 000 km de haies ont été maintenus ou replantés. Mais il faut reconnaître qu'on vient de loin... Des milliers de kilomètres de haies ont été arrachés par les agriculteurs afin de rassembler des parcelles conjointes ou de récupérer l'espace occupé par ces haies. «*La protection des haies est positive pour la biodiversité, rappelle Natagriwal. Mais il faut aussi les entretenir.*» Un entretien pris en charge par le propriétaire.

2. Alignement d'arbres On est dans un registre similaire à celui des haies. 124 000 arbres, arbustes et bosquets ont été maintenus ou replantés.

3. Les mares De nombreuses mares avaient été comblées. Aujourd'hui, on en recrée. Un agriculteur peut ainsi bénéficier d'un subside allant de 50 à 100 € s'il recrée une mare d'au moins 25 m². «*La plus-value environnementale est très importante car il s'agit d'un milieu très riche et diversifié.*»

4. Tournières 2 555 km de tournières ont été maintenus. Il s'agit d'une jachère permanente, souvent en bord de bois et qui fait l'objet d'une fauche tardive.

5. Bande de parcelle aménagée Il s'agit d'une bande fleurie permettant la biodiversité et assurant un impact paysager. Elles permettent aussi de servir de refuge au petit gibier.

6. Prairies naturelles Dans ce cas, on encourage l'agriculteur à ne pas ex-

ploiter avant le 15 juin et à n'utiliser qu'un fertilisant organique (et donc pas minéral). Cette mesure ne fait pourtant plus partie des priorités 2020.

Prairies de haute valeur biologique Cette catégorie fait partie des mesures ciblées. Dans le plan 2020, les objectifs de cette méthode sont doublés. «*C'est la mesure phare du programme.*» La prime peut aller jusqu'à 450 € par hectare. «*Mais les contraintes sont assez fortes. Il ne peut y avoir aucune fertilisation. Il y a une contrainte sur la charge : si on pâture, c'est 2 bêtes à l'hectare pendant un mois.*»

7. Couverture hivernale de sol Cette méthode n'est plus considérée comme MAE car elle est désormais intégrée directement dans les pratiques des agriculteurs.

8. Préservation de races locales Le Blanc Bleu mixte, les moutons roux ardennais, le cheval de trait, les Pie rouge de l'Est sont des races animales soutenues par les

MAE. Le mouton roux avait même disparu du paysage wallon.

Faible charge en bétail Dans ces parcelles, le pâturage est moins intensif. La prime peut s'élever jusqu'à 100 € par hectare de prairie si on ne dépasse pas 1,4 animal par hectare. Dans les nouvelles méthodes qui seront d'application dès le 1^{er} janvier, il faudra désormais parler «d'autonomie fourragère.» L'objectif passe de 42 000 hectares à 74 000 en 2020.

9. Plan d'action agro-environnemental Le plan concerne des agriculteurs qui veulent aller plus loin dans la démarche. Il s'agit d'une série de mesures complémentaires à définir entre le conseiller et l'agriculteur (pose de nichoirs...) ■

E. H.



Une des mesures, c'est le semis de bandes fleuries. Les méthodes agro-environnementales sont en place depuis 20 ans.

Emmanuel Huet "Vers l'Avenir"